

## BUREAU DE LA CLE

**Date : 19 mai 2020**
**Heure de début : 14h**

Le 19 mai 2020, les membres du bureau de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire se sont réunis à 14 heures dans les locaux du SYLOA à Nantes.

*Une partie des membres participaient à la réunion en visioconférence, en raison des risques sanitaires liés à la pandémie de COVID-19, et en réponse aux instructions gouvernementales.*

Le bureau de la CLE est composé du :

- Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (8 représentants) ;
- Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (4 représentants) ;
- Collèges des représentants de l'État et des Établissements publics (4 représentants).

Membres présents		Autres acteurs présents	
Noms Prénoms	Structure	Noms Prénoms	Structure
COUTURIER Christian – Président de la CLE	Nantes Métropole	ROHART Caroline	SYLOA, animatrice du SAGE
HERVOCHON Freddy	Conseil départemental de Loire-Atlantique	VAILLANT Justine	SYLOA, animatrice du SAGE
D'ANTHENAISE François	Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique	FOURRIER Roxane	SYLOA
ORSAT Annabelle*	Association des Industriels Loire Estuaire	JIMENEZ Rose-Marie*	SYLOA
MAYOL Michel*	SEPNB Bretagne Vivante		
SAINTE Pauline*	MISEN 44		
PONTHIEUX Hervé*	Agence de l'eau Loire-Bretagne		

*\*en visioconférence*

Absents ou excusés :	
Noms Prénoms	Structure
PERRION Maurice	Conseil régional des Pays de la Loire
TRAMIER Claire	Conseil départemental de Loire-Atlantique
PROVOST Eric	CARENE
MARTIN Nicolas	Nantes Métropole
BELLEIL Jean-Pierre	Communauté de communes du Pays d'Ancenis
BRIERE Chantal	CAP Atlantique
DE COL Nello	UFC Que Choisir
MAILFERT Guillaume	DREAL des Pays de la Loire
TRULLA Lucie	Grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire

*Remarque : Pauline SAINTE quitte la visioconférence en début de réunion à la suite de problèmes de connexion. Lucie TRULLA et Eric PROVOST ne parviennent pas à se connecter à la visioconférence.*



## Ordre du jour

1. Validation du compte-rendu du bureau de la CLE du 3 mars 2020
2. Projets d'arrêtés préfectoraux en Loire-Atlantique relatifs à la délimitation des aires d'alimentation des captages de Saffré, Nort-sur-Erdre et Val Saint-Martin (DDTM 44)
3. Dossier d'autorisation environnementale à la suite de demandes de compléments : Plan d'épandage Metabio Energies à Combrée (SYLOA)
4. Avancement des travaux de l'équipe d'animation du SAGE (SYLOA)
  - Mise en ligne du nouveau site internet
  - Contribution du SAGE aux stratégies territoriales des contrats territoriaux Eau
  - Point d'avancement sur les cahiers des charges mutualisés
    - o Actualisation des inventaires de zones humides
    - o Inventaire des éléments structurants du paysage et caractérisation de leurs fonctionnalités
  - Etude Hydrologie-Milieus-Usages-Climat (HMUC) préalable à la définition de volumes prélevables : présentation de la méthodologie
5. Questions diverses

## Ouverture de la séance

M. COUTURIER ouvre la séance et propose d'échanger, dans un premier temps, sur le compte-rendu du bureau de la CLE du 3 mars 2020.

### ***1. Validation du compte rendu du bureau de la CLE du 3 mars 2020***

#### Diapositive 3

M. d'ANTHENAISE constate une inversion pour deux structures excusées lors du dernier bureau de la CLE ; il demande à être rattaché à l'organisme qu'il représente, à savoir la Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique.

---

Le compte-rendu du bureau de la CLE du 3 mars 2020 est approuvé.

---

### ***2. Projets d'arrêtés préfectoraux en Loire-Atlantique relatifs à la délimitation des aires d'alimentation des captages de Saffré, Nort-sur-Erdre et Val Saint-Martin***

M. COUTURIER poursuit en laissant la parole à Mme SAINTE pour une présentation des projets d'arrêtés préfectoraux de délimitation des aires d'alimentation de captages. Il rappelle le contexte du captage de Nort-sur-Erdre en soulignant l'attente forte sur ce territoire de disposer d'un arrêté en vue d'améliorer la qualité de l'eau.

La présentation est complétée par une intervention de Mme VAILLANT sur la compatibilité des projets d'arrêtés avec le SAGE Estuaire de la Loire 2009 et le projet de SAGE révisé.

#### Diapositive 5

Mme SAINTE informe de la consultation du public initialement programmée mi-mars pour une durée de 21 jours. Néanmoins, compte tenu de la pandémie de COVID-19, et des mesures gouvernementales associées, la consultation est reportée au début du mois de juin. Le calendrier prévisionnel prévoit une signature des arrêtés début juillet, en s'appuyant sur la synthèse de la consultation du public.

#### Diapositive 15

Mme SAINTE précise que les projets d'arrêtés préfectoraux, initialement inscrits à l'ordre du jour du CODERST d'avril, devraient finalement être soumis au vote du CODERST du 9 juillet prochain.



#### Diapositive 20

M. PONTHEUX demande si l'arrêté évoqué pour le captage de La Beltière - Freigné porte effectivement délimitation d'une aire d'alimentation de captage ou s'il s'agit d'un arrêté de déclaration d'utilité publique d'un périmètre de protection.

Mme VAILLANT confirme qu'il s'agit d'un arrêté préfectoral de délimitation d'une aire d'alimentation de captage, daté de 2011.

#### Diapositive 22

M. MAYOL intervient en faisant part du retard pris sur les objectifs définis dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, et s'interroge sur les lobbys intervenus. Concernant le captage de Saffré, en majeure partie concerné par le SAGE Vilaine, M. MAYOL regrette que le règlement du SAGE protège seulement les zones humides, sans prise en compte des captages prioritaires. Il mentionne également les dérogations accordées par l'Etat sur ce périmètre.

M. COUTURIER précise que la CLE du SAGE Estuaire de la Loire ne peut pas intervenir sur un sujet qui concerne un autre périmètre de SAGE. Il comprend néanmoins les interrogations soulevées.

M. d'ANTHENAISE regrette que la délimitation de l'aire d'alimentation de captage ne corresponde pas à la délimitation des bassins versants de SAGE. Il aurait par ailleurs souhaité disposer d'une carte présentant à la fois l'aire d'alimentation de captage de Saffré et celle de Nort-sur-Erdre. Cette carte aurait permis d'identifier la superficie totale concernée par les mesures à mettre en place dans le cadre de ces deux arrêtés. Il demande que ce document soit intégré pour la consultation du public.

M. PONTHEUX précise que le périmètre du SAGE est à l'échelle d'un bassin versant ; il se dessine à partir de la ligne de crête. A l'inverse, les périmètres d'alimentation des aires de captages sont établis à des échelles parcellaires. Le bassin versant n'est pas concerné car il s'agit d'une logique et d'une démarche administrative.

M. d'ANTHENAISE s'interroge sur le découpage de l'aire d'alimentation des captages de Gros Caillou et des Gâtineaux, qui s'articule autour de deux bassins versants, et sur les mesures associées à cette échelle.

M. HERVOCHON souligne que le périmètre de l'aire d'alimentation de captage intègre deux bassins versants distincts ; un premier alimentant la retenue de Gros Caillou, et un second la retenue des Gâtineaux. Les deux bassins versants se juxtaposant, une aire d'alimentation de captage commune est établie. La limite de bassin versant présentée sur la carte correspond à la ligne de crête délimitant les deux bassins versants des SAGE Estuaire de la Loire et Marais breton-Baie de Bourgneuf.

M. PONTHEUX confirme les précisions apportées par M. HERVOCHON. Il fait part également de la connexion artificielle existante entre les SAGE Vilaine et Estuaire de la Loire, permettant l'alimentation du canal de Nantes à Brest ; le grand réservoir de Vioreau et l'étang de la Provostière assurent ainsi une partie du soutien apporté au canal, via une rigole artificielle.

M. MAYOL demande que les associations de consommateurs et de protection de l'environnement participent au comité de pilotage des démarches engagées sur les captages pour l'élaboration et le suivi des programmes d'actions.

M. COUTURIER s'interroge sur la composition des instances de suivi des captages prioritaires.

Mme VAILLANT indique que les projets d'arrêtés n'apportent pas d'informations sur ce sujet.

M. d'ANTHENAISE souligne que les partenaires membres du COPIL sont à préciser.

M. PONTHEUX précise que l'enjeu pour le SAGE Estuaire de la Loire est le captage de Nort-sur-Erdre. Il serait également souhaitable que le SYLOA soit représenté aux instances des captages de Gros Caillou et des Gâtineaux. Il attire l'attention sur le fait que l'avis de la CLE peut être sollicité sur le programme d'actions, qui délèguera ensuite au bureau l'étude de ces dossiers.

M. COUTURIER propose un vote commun aux trois projets d'arrêtés préfectoraux.

Les membres du bureau de la CLE sont favorables à cette proposition.

---

Avec 6 votes pour, à l'unanimité des membres présents, le bureau de la CLE émet un avis favorable aux trois projets d'arrêtés préfectoraux relatifs à la délimitation des aires d'alimentation des captages de Nort-sur-Erdre, Val Saint-Martin et Saffré.

---



Les membres du bureau de la CLE demandent que la structure porteuse du SAGE Estuaire de la Loire soit associée aux instances de suivi et de pilotage des démarches d'élaboration et de suivi de la mise en œuvre des programmes d'actions, sollicités par les projets d'arrêtés préfectoraux pour améliorer la qualité des eaux des captages.

Par ailleurs, le bureau de la CLE demande que la CLE soit sollicitée pour formuler un avis sur ces programmes d'actions avant leur mise en œuvre.

### **3. Dossier d'autorisation environnementale à la suite de demandes de compléments : Plan d'épandage Metabio Energies à Combrée**

Mme VAILLANT présente l'historique du dossier qui est abordé pour la troisième fois en bureau de la CLE.

#### Diapositive 26

Mme ROHART propose que le courrier d'avis du bureau de la CLE reprenne les éléments des courriers précédents, envoyés à la Préfecture de Maine-et-Loire. Elle rappelle que l'avis initialement formulé par le bureau de la CLE en janvier 2019 était favorable et présentait néanmoins des réserves. Depuis, le bureau de la CLE a souhaité revoir la formulation de ses avis et émettre des avis défavorables devenant favorables dès lors que les réserves sont levées. Il est proposé aux membres du bureau de modifier l'avis initial, les compléments n'étant toujours pas apportés.

---

Avec 6 votes contre, le bureau de la CLE émet un avis défavorable au dossier, ce dernier ne considérant pas les éléments suivants :

- Intégrer une analyse de la teneur des sols en phosphore au suivi annuel des sols avant épandage,
  - Réaliser de nouvelles visites pour les fosses 21 et 25, une fois vides, pour garantir l'absence de désordres, au regard notamment de l'enjeu eau potable, la fosse de stockage 21 étant localisée dans le périmètre de protection du captage de Nort-sur-Erdre,
  - Ne pas programmer d'épandage sur les parcelles de classe 1B en période de drainage, dans un souci de préservation des cours d'eau,
  - Compléter le dossier en indiquant que le SAGE est actuellement en révision, à la suite d'une première mise en œuvre du SAGE arrêté par le Préfet en 2009. Présenter les dispositions du PAGD et les articles du règlement du SAGE qui concernent le dossier, dont l'article 9 relatif aux règles de fertilisation particulières sur le bassin versant de l'Erdre.
- 

### **4. Avancement des travaux de l'équipe d'animation du SAGE**

#### **Mise en ligne du nouveau site internet**

Mme JIMENEZ présente le nouveau site internet consacré au SAGE Estuaire de la Loire et au SYLOA, structure porteuse du SAGE.

#### Diapositive 29

M. d'ANTHENAISE s'interroge sur le contrôle des contenus et des modifications apportées au site.

Mme JIMENEZ précise que le site est hébergé sur un serveur sécurisé et est administré par l'équipe d'animation du SAGE. Les contenus sont actuellement validés par la direction et la présidence du SYLOA et de la CLE.

Mme ROHART précise qu'une commission dédiée à la communication du SAGE pourrait être mise en place. Ce groupe de travail peut s'inscrire dans le cadre des réflexions à venir sur la stratégie de communication du SAGE révisé. Les élus du SYLOA et de la CLE seront associés. Concernant le site

internet, elle indique qu'il fera l'objet de nouvelles évolutions dans le cadre des fusions du SYLOA avec les Syndicats Mixtes Loire et Goulaine et de la Divatte.

Mme JIMENEZ fait part du travail à venir en partenariat avec les syndicats de bassin versant et les EPCI-fp sur la présentation des sous-bassins versants du SAGE. Dans le cadre de la stratégie de communication, les membres de la CLE seront associés. Elle rappelle que le site internet est un des outils de la future stratégie de communication du SAGE révisé.

M. MAYOL intervient sur le choix de la photographie en première page du site internet du SAGE et regrette qu'elle ne représente pas les objectifs à atteindre en matière de continuité écologique.

Mme JIMENEZ précise que les photographiques de la page d'accueil sont multiples et défilent pour montrer la diversité du territoire.

#### Diapositive 36

M. MAYOL souhaite savoir si le site internet intègre un lien vers les arrêtés préfectoraux liés à l'eau et si un groupe de travail juridique sera mis en place par le SYLOA.

Mme JIMENEZ précise que les espaces des groupes de travail peuvent regrouper différents documents ; par exemple, ces arrêtés préfectoraux pourraient faire partie des documents mis à disposition pour le groupe « qualité des eaux ». Elle en informera les chargés de mission du SYLOA concernés.

Mme ROHART complète en indiquant qu'il n'est pas prévu de constituer un groupe de travail juridique n'ayant pas les compétences en interne actuellement.

M. PONTHEUX souligne la qualité et la pertinence de l'outil mis en ligne qui va favoriser la communication entre tous les acteurs. L'accès à l'extranet est intéressant pour les travaux menés collectivement. Il s'interroge néanmoins sur le calendrier final de mise à jour du site internet. Il fait part de soucis d'affichage lors de la consultation du site en amont de la réunion.

Mme JIMENEZ propose d'échanger ultérieurement sur le navigateur utilisé qui pourrait être une des sources des soucis rencontrés et précise qu'elle étudiera ce problème en particulier. Elle fait part des ajustements restants à effectuer par le prestataire et de l'organisation de l'extranet qui sera réalisé dans les prochaines semaines, après construction des différents espaces et groupes de travail par les chargés de mission du SYLOA.

M. COUTURIER souhaite connaître la date de mise en ligne du site internet précédent.

Mme JIMENEZ précise que la mise en ligne datait de 2010, correspondant au démarrage de la mise en œuvre du SAGE 2009.

#### ***Contribution du SAGE aux stratégies territoriales des contrats territoriaux Eau***

Mme FOURRIER présente la note de cadrage établie afin d'assurer la compatibilité des stratégies territoriales des contrats territoriaux Eau avec le SAGE Estuaire de la Loire révisé. Il s'agit dans un même temps d'apporter une contribution aux porteurs de contrats sur la base de l'outil « Tête de bassin versant ».

#### Diapositive 40

M. PONTHEUX rappelle que les contrats réunissent les porteurs de projets, les maîtres d'ouvrage et les partenaires financiers. Il lui semble essentiel de partager cette démarche entre tous les acteurs pour travailler conjointement sur le sujet et présenter un discours commun et adapté. Le travail est extrêmement intéressant car il permet d'accompagner et d'éclairer les maîtres d'ouvrage dans leurs programmes d'actions. La contribution proposée peut être intéressante dès l'étape 1 de l'étude préalable à la mise en place d'un contrat, voire en amont, dès la construction du cahier des charges de cette étude. Monsieur PONTHEUX apprend le travail en cours avec le SAH ; il souhaite être associé pour mener ce travail.

Mme FOURRIER précise que ce travail est mené pour le SAH car le contexte lié à la pandémie COVID-19 a permis d'avancer sur le sujet. Elle confirme que l'objectif est de partager cette démarche ; la trame du cadrage proposé est ainsi présentée en bureau avant toute mise en œuvre et toute application sur le territoire.



M. HERVOCHON souligne également l'intérêt de la note de cadrage mais rejoint l'Agence de l'eau sur la nécessité d'échanger avec les partenaires financiers pour arrêter ensemble le contenu type du contrat territorial. Il attire l'attention sur les attentes des divers SAGE présents sur le Département de Loire Atlantique et la Région des Pays de la Loire. Il est essentiel de ne pas s'écarter de l'objectif premier des CTEau, à savoir une simplification et une optimisation des fonds publics en proposant des modalités uniques aux maîtres d'ouvrages pour une mise en œuvre de programmes opérationnels.

M. COUTURIER demande si d'autres SAGE propose ce type de contribution aux porteurs de contrats. Mme FOURRIER fait part de ses échanges avec les SAGE Vilaine et Sèvre Nantaise qui travaillent ou disposent d'outils de délimitation de tête de bassin versant mais pas de hiérarchisation permettant de prioriser des territoires pour la mise en œuvre des actions. Elle souligne l'intérêt des SAGE voisins pour partager ce travail.

M. d'ANTHENAISE considère la note de cadrage pertinente mais interpelle sur la nécessité de cibler des actions, de limiter les ambitions à des objectifs ciblés sur lesquels travailler avec des partenaires volontaires. Si les ambitions sont générales, il craint de ne pas aboutir à l'objectif initialement donné.

M. COUTURIER fait part de la démarche engagée sur le Gesvres et le Cens, et sur la manière dont le comité de pilotage s'est positionné pour retenir un scénario ambitieux. L'état des lieux et le diagnostic ont permis de mettre en évidence des secteurs prioritaires. Des scénarios ont été proposés, accompagnés d'éléments d'aides à la décision. Il confirme l'intérêt de la note de cadrage qui concourt à disposer d'une vue globale du territoire, des dysfonctionnements d'un sous-bassin versant, pour retenir et identifier des secteurs prioritaires et un programme opérationnel correspondant aux besoins et aux enjeux locaux.

Mme ROHART précise que la note a pour objet de rappeler les objectifs du SAGE et les ambitions à apporter aux programmes définis sur les sous-bassins versants du territoire, détaillées par certaines dispositions du SAGE révisé. Le choix d'un scénario et du contenu du programme d'actions reste une décision politique et locale. La proposition de note de cadrage est de mettre à disposition des éléments d'aide à la décision. Elle confirme la volonté de travailler avec les partenaires financiers que sont l'Agence de l'eau, la Région et le Département autour de ces contrats.

Mme ORSAT souligne également l'intérêt de la note de cadrage. La contribution proposée par le SAGE permet d'apporter un regard supra au niveau local.

M. COUTURIER complète en indiquant que cette note de cadrage permet une cohérence et un socle commun entre les contrats du territoire du SAGE Estuaire de la Loire.

Mme ROHART poursuit en indiquant que la note de cadrage vient finalement formaliser la contribution de la CLE à l'élaboration des contrats sur son territoire, en préalable aux avis rendus lors du dépôt des dossiers réglementaires. Cette note est également une traduction rédigée de l'accompagnement apporté par le SYLOA aux porteurs de contrats, qui à ce jour était proposé au travers des temps de préparation aux réunions, de la participation aux réunions de suivi et de pilotage et d'échanges techniques avec les animateurs des contrats et techniciens du territoire.

***Point d'avancement sur les cahiers des charges mutualisés :***

- ***Actualisation des inventaires de zones humides***
- ***Inventaire des éléments structurants du paysage et caractérisation de leurs fonctionnalités***

Mme FOURRIER présente l'avancement des projets de cahiers des charges mutualisés inscrits dans le SAGE révisé.

**Diapositive 46**

M. MAYOL regrette que les associations de protection de l'environnement ne participent pas aux groupes de travail mis en place, considérant leurs connaissances et leurs compétences sur les zones humides et les éléments structurants du paysage.

Mme ROHART précise que le SYLOA prévoyait de réunir des groupes de travail afin d'échanger sur les objectifs des inventaires et caractérisations demandés. Les groupes de travail du SAGE s'appuient sur l'ensemble des acteurs représentés à la CLE. Néanmoins, les mesures prises par le gouvernement dans



le cadre de la pandémie de COVID-19, ont contraint le SYLOA à l'annulation des groupes de travail programmés. Le SYLOA a engagé le travail de rédaction des projets de cahiers des charges mutualisés pour l'actualisation des inventaires de zones humides et l'inventaire et la caractérisation des éléments structurants du paysage.

M. MAYOL poursuit en indiquant ne pas être associé aux démarches d'une manière générale, au-delà de la période du confinement.

M. HERVOCHON intervient en indiquant que l'ensemble de la France a été mise sous cloche pendant cette période, y compris les groupes de travail du SAGE.

Mme ROHART poursuit en précisant que le choix a été d'annuler ces groupes de travail compte tenu des limites techniques des visioconférences et du nombre de participants. Un groupe de travail sur les projets des cahiers des charges se tiendra avant l'été. Elle précise que les documents ne seront pas proposés à la validation de la CLE sans concertation avec les acteurs du territoire.

M. d'ANTHENAISE propose de s'appuyer sur l'existant, notamment sur les mesures agro-environnementales pour lesquelles un travail de recensement des haies a déjà été mené.

M. PONTHEUX rappelle le rôle du SYLOA d'élaboration des cahiers des charges types à décliner au niveau local. La présence des associations est particulièrement importante, en particulier sur le terrain.

### ***Etude Hydrologie-Milieus-Usages-Climat (HMUC) préalable à la définition de volumes prélevables : présentation de la méthodologie***

Mme VAILLANT présente la méthodologie envisagée pour l'étude HMUC à engager sur le territoire du SAGE Estuaire de la Loire (SAGE révisé, dispositions GQ1-1 et GQ2-6).

#### Diapositive 53

M. MAYOL souligne l'intérêt et l'ambition de l'étude proposée.

M. COUTURIER rappelle que l'étude découle du SAGE révisé. Pour le SAGE Estuaire de la Loire, le sujet est nouveau et d'autant plus important dans un contexte de changement climatique. Il revient sur les épisodes de sécheresse annuels et sur les échanges tenus dans le cadre du Comité national de l'eau. A cette occasion, le manque de données nécessaires pour le suivi de la sécheresse et la prise des arrêtés sécheresse a justement été soulevé. Malgré le manque de données, il considère qu'il est nécessaire d'avancer sur le sujet ; il n'écarte pas la possibilité de compléter l'étude ultérieurement.

M. d'ANTHENAISE souhaite connaître les membres du comité technique qui assurera le suivi de cette étude.

Mme ROHART précise que l'ensemble des acteurs de la CLE seront représentés.

M. d'ANTHENAISE fait part du travail d'inventaire en cours sur le bassin versant de Grand Lieu, mené par la Chambre d'Agriculture, spécifique à l'irrigation. Le contact à joindre est Quentin CHATAIGNER. Il serait intéressant de s'appuyer sur la méthodologie employée.

Mme ROHART précise que le bassin de l'Erdre était initialement fléché pour ce travail. Le bassin versant de Grand Lieu a finalement été le seul retenu comme bassin prioritaire pour le Département de Loire Atlantique.

M. HERVOCHON revient sur les groupes de travail mis en place par la Préfecture dans le cadre du Comité départemental de l'eau. Quatre groupes de travail sont mis en place dont un sur la gestion quantitative. Le bassin de Grand Lieu a effectivement été sélectionné dans ce cadre pour avancer sur cette thématique. Il souligne la nécessité de bénéficier des retours d'expériences d'autres structures ayant porté des études HMUC et rappelle les nombreux enjeux autour de la gestion quantitative de la ressource en eau, et les conflits d'usages associés.

M. PONTHEUX souligne le travail mené par le SYLOA sur ce projet de cahier des charges. L'étude est ambitieuse et importante pour le territoire, pour les 20 ans à venir. Il met en avant néanmoins le déficit de connaissances en matière de données hydrologiques et s'interroge sur la possibilité de lancer cette étude ou sur la nécessité d'acquérir de la connaissance dans un premier temps. Il s'agit du sujet premier auquel il est nécessaire de répondre.



Mme ROHART intervient en précisant que le SYLOA avait besoin d'étudier finement la méthodologie de cette étude HMUC, nouvelle pour le territoire. Des études de définition des volumes prélevables ont été portées plus largement en France. Sur le SAGE Estuaire de la Loire, et en réponse au SDAGE Loire-Bretagne, le volet climat doit être intégré à l'étude ce qui est une particularité propre au bassin Loire-Bretagne.

Un manque de données a effectivement été soulevé lors du recensement des éléments nécessaires à cette étude. Cette problématique était également identifiée lors des réflexions pour la révision du SAGE.

Le SYLOA se pose également la question de l'intégration ou non des eaux souterraines dans cette étude. Les interactions nappes/rivières sont complexes et peu connues sur le territoire. Une étude est d'ailleurs envisagée sur les liens entre le Brivet et la nappe de Campbon (disposition GQ1-2 du SAGE révisé). Mme ROHART précise que la rédaction de cette trame a soulevé de nombreuses questions, car l'étude est importante pour le SAGE mais complexe, car les sous-bassins versants sont hétérogènes en termes de suivi et de fonctionnement hydrologique/hydrogéologique. Les échanges avec les partenaires sont essentiels pour le lancement de cette étude. Elle rejoint Monsieur HERVOCHON ; il s'agit d'un sujet sensible qui nécessitera un portage politique fort de la part des élus et des services de l'Etat. Elle rappelle la nécessité de prendre le temps de disposer en premier lieu de données solides.

Elle rappelle que l'étude est inscrite à la feuille de route 2019 2021 du SAGE Estuaire de la Loire. Néanmoins, le manque de données nécessaire à la réalisation de cette étude pourrait amener la CLE à décaler le lancement de cette étude.

M. COUTURIER propose de poursuivre les réflexions et d'échanger avec les partenaires. Il est nécessaire de faire un point sur les données disponibles et manquantes. Néanmoins, il ne souhaite pas retarder le lancement de l'étude par manque de données.

M. HERVOCHON propose également de poursuivre et fait part des possibilités de modélisations dès lors que la connaissance n'est pas exhaustive, et que les données sont manquantes.

M. ROHART précise que les méthodes de modélisations ne sont pas toujours partagées. Elle propose aux membres du bureau de la CLE de faire une présentation plus précise des données disponibles et manquantes à l'occasion d'un prochain bureau pour que les membres puissent acter le lancement ou le décalage de cette étude.

## 5. Questions diverses

Mme ORSAT fait part d'un mail envoyé par Mme TRULLA lors de la réunion, interrogeant sur une modification éventuelle du calendrier de la consultation sur le SAGE révisé avec la pandémie COVID-19.

Mme ROHART précise que la consultation administrative est maintenue entre septembre et décembre 2020. Les documents font l'objet d'une mise en page par un prestataire.

M. COUTURIER intervient en précisant que la question de Mme TRULLA peut être en lien avec les groupes de travail à mobiliser, notamment sur les zones humides.

Mme ROHART précise avoir échangé sur le sujet avec Mme TRULLA à l'issue de la CLE du 18 février. Les groupes de travail seront programmés à l'issue de la consultation, afin d'aborder l'ensemble des remarques des acteurs exprimées lors de la consultation administrative. Elle la recontactera néanmoins le cas échéant.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, M. COUTURIER rappelle que le prochain bureau de la CLE est programmé le 30 juin 2020.

M. COUTURIER clôt la séance.

